PRÉFET
DU VAR
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale
des territoires et de la mer du Var

Questionnaire à renseigner et à transmettre
à la direction départementale des territoires et de la mer du Var
dans le cadre de la consultation sur

le projet d'arrêté du document-cadre définissant les surfaces agricoles, naturelles et forestières ouvertes aux projets d'installation photovoltaïques au sol dans le département du Var

CONSULTATION DU PUBLIC DU 16 NOVEMBRE au 6 DECEMBRE 2026 INCLUS

Adresses pour la transmission du questionnaire :

- par courrier électronique (à privilégier) : ddtm-ppve-photovoltaique@var.gouv.fr
- ou par courrier à l'adresse suivante :

  DDTM du Var SPP-PSIGALE
  Cité administrative des Lices
  98 rue Montebello
  83000 TOULON CEDEX

Important : Pour que les observations recueillies dans ce formulaire soient prises en compte, vos coordonnées doivent pouvoir être vérifiées. Les champs marqués d'une * sont obligatoires.

1) Nom

* 2) ***Adresse postale*** (Indiquez votre adresse postale complète)

* 3) ***Adresse de courrier électronique***

4) ***Vos observations sur les critères de sélection*** doivent s'appuyer sur les éléments du document initial soumis à la concertation, être précises et étayées par des arguments concrets.

5) ***Vos observations sur les terrains à exclure*** de la cartographie du document-cadre identifiés à l'échelle cadastrale (article 3 du projet d'arrêté préfectoral).

Il peut s'agir de terrains cultivés ou qui pourraient l'être, de terrains qui présenteraient des enjeux environnementaux, etc.

Bien préciser les références des parcelles cadastrales correspondantes (données indiquées dans la carte en consultation) Attention si aucune référence cadastrale n'est mentionnée, votre avis ne pourra être analysé.

Si vous le souhaitez, vous pouvez joindre des photographies pour illustrer votre demande

Commune	***Section cadastrale***	***Numéro cadastral***	***Motif de modification du document-cadre*** (terrain cultivé, terrain pouvant être cultivé, terrain présentant des enjeux environnementaux, etc)

6) ***Vos observations sur des terrains à inclure*** dans la cartographie du document-cadre qui seraient ainsi identifiés à l'échelle cadastrale (article 3 du projet d'arrêté préfectoral).

Il peut s'agir de terrain inculte, de terrain non exploité depuis 10 ans.

Bien préciser les références des parcelles cadastrales correspondantes (données indiquées dans la carte en consultation) Attention si aucune référence cadastrale n'est mentionnée, votre avis ne pourra être analysé.

Si vous le souhaitez, vous pouvez joindre des photographies pour illustrer votre demande.

Commune	***Section cadastrale***	***Numéro cadastral***	***Motif d'inclusion dans le document-cadre*** (terrain inculte, non exploité depuis 10 ans)

Les observations et les propositions feront l'objet d'un arbitrage conjoint entre la Chambre d'agriculture et les services de l'État.